

De la musique dans les liturgies chrétiennes

Mai 2002

Dieu crée en parlant. Tout homme est appelé à s'associer à cette oeuvre de création. Le Verbe suscite un peuple qui parle et reste à l'écoute. Chaque chrétien est invité à se rendre disponible et vigilant pour donner à Dieu sa réponse.

1. De l'écoute

- 1.1. Ecouter engage la totalité du corps individuel. L'état d'écoute par lequel l'homme "tend l'oreille" met en éveil tous ses sens, si bien que son corps devient tout ouïe. L'oreille gouverne le corps engagé dans l'écoute. L'homme existe du fait que tout son être est appelé par l'écoute.
- 1.2. En écoutant la parole des autres, celui qui était "in-fans" apprend à parler, il intègre l'image de son propre corps écoutant et parlant : il advient à son être singulier et au monde. Notre façon d'être et notre qualité d'écoute dépendent de la manière dont nous avons nous-mêmes été accueillis et écoutés.
- 1.3. Notre écoute est capable d'offrir l'hospitalité à l'autre tel qu'il est. Dans ce qu'il exprime, nous pouvons être attentifs à ce qu'il dit, à ses silences, à sa relation à Dieu, à la rumeur du monde en lui et autour de lui. L'écoute nous accorde à l'autre, et avec lui, à l'inouï que révèlent sa parole et son silence.
- 1.4. Il n'y a pas de liturgie sans commune écoute de la Parole de Dieu et sans ce que celle-ci génère, à savoir l'écoute mutuelle des membres de l'assemblée. Se mettre ensemble à l'écoute de la Parole de Dieu est la source de toute écoute réciproque.
- 1.5. Ecouter est la première forme de participation. Participer consciemment, pieusement et activement à l'action liturgique va donc au-delà de la simple exécution des rites prescrits. C'est en écoutant que l'on est conduit à répondre par la prière, le chant et les gestes, afin d'avoir part avec les autres au mystère du Christ.
- 1.6. Pour écouter, nous disons que nous "faisons silence" mais, en réalité, le silence est révélé par notre écoute. Le silence ne se définit pas par l'absence de bruit. Le silence se laisse percevoir quand notre corps se tient tranquille et dispos dans un état d'écoute vigilante.
- 1.7. Le silence intérieur est l'origine et il est la condition de la parole et du chant. Parole et chant sont intimement liés au silence. Ils tirent leur valeur du silence dont ils naissent, du silence qui les anime, et du silence qu'ils visent et où ils s'accomplissent.
- 1.8. Le silence est l'attitude d'esprit et de coeur de ceux qui se détournent de tout verbiage pour se tourner vers le Verbe. Le silence intérieur est la qualité première de tous les gestes de la liturgie. En ce sens, on ne peut véritablement que moduler le silence, en parlant, en chantant, en faisant musique, en marchant, en se prosternant, etc.
- 1.9. Dans l'assemblée célébrante, les ministres, serviteurs de la Parole, doivent avoir une oreille de disciple, une "oreille liturgique". S'ils se font "écoutants", ils créent, par la parole, le chant, le geste, la posture ou le silence, les conditions nécessaires pour que l'oreille de l'assemblée s'ouvre et que son écoute se tende.

- 1.10. Le ministre de la Parole est le premier auditeur de la Parole : il a pour rôle de l'écouter dans les Ecritures et de lui offrir son propre corps, afin que l'assemblée puisse à son tour l'entendre, l'écouter et la laisser prendre corps en elle. Pour sa part, le ministre du chant a pour rôle d'être à l'écoute de l'assemblée pour l'éveiller à sa propre voix et libérer son chant.
- 1.11. Au fil du temps, les difficultés de l'existence peuvent nous rendre sourds. La liturgie a le pouvoir de nous éduquer et de nous rééduquer sans cesse à l'écoute, à la parole, et au chant.

2. De l'acte de chant en liturgie

- 2.1. Le geste vocal est un aboutissement dans l'évolution du langage humain : la station debout a permis la résonance de la colonne vertébrale et de tout le corps ; les lèvres, la langue et le maxillaire, à l'origine liés à la fonction de préhension, sont devenus disponibles pour le langage articulé ; le geste corporel primaire s'est mué en cri puis en chant et en parole. Dans ce lent processus d'humanisation, l'homme s'identifie progressivement au *logos* qui le traverse ; il devient capable de se donner par la parole et le chant.
- 2.2. L'acte de chant met en jeu l'homme tout entier. Il lui demande un corps disponible, une intelligence et une mémoire en éveil. En passant de la parole au chant, la voix tend à s'enrichir : elle se révèle plus claire, plus sonore, plus "haute", non pas plus forte cependant. La voix chantée illumine la parole et tout l'être.
- 2.3. Le chant unifie la personne, et fait l'unité de l'assemblée. Le chant favorise une posture d'écoute, de compassion, de joie, de sérénité... L'homme écoutant et chantant de tout son corps est éveillé comme sujet en ses sens et en son agir. Le chant tend à unifier aussi les groupes humains. Le chant en commun, animé par l'Esprit, appelle à l'unanimité tous ceux que le Christ sauve pour qu'ils louent d'un seul cœur et d'une seule voix, formant ainsi une assemblée sainte, corps d'une même écoute.
- 2.4. La pratique chrétienne est essentiellement communautaire : il s'agit de chanter ensemble, ce qui suppose une écoute mutuelle exigeante. On n'écoute pas de la même façon quand on écoute ensemble. Puisque la voix ne reproduit que ce que l'oreille entend, si nous intériorisons la voix des autres, nous intériorisons aussi ce que les autres écoutent. Cet ajustement préserve chacun du repli sur soi, met à l'épreuve du creuset communautaire et ouvre l'écoute individuelle. Nos voix peuvent alors s'unir pour ne former qu'une seule réponse suscitée par le même Esprit.
- 2.5. L'écoute mutuelle dans le chant génère une qualité nouvelle de relation entre les personnes. Si elle éveille notre attention à la présence vocale des membres de l'assemblée, elle sollicite aussi notre attention à la présence quotidienne et concrète des frères et des sœurs. Le geste vocal dans le chant en commun engage au geste éthique du service.
- 2.6. Le chant, par sa nature, invite celui qui chante à donner de soi. Le chant liturgique, par sa nature ministérielle, conduit peu à peu le chanteur à s'offrir lui-même en sacrifice de louange dans l'Esprit, par le Christ : le chant liturgique a donc une fonction pédagogique et mystagogique. Le cantique nouveau est le cantique de l'homme nouveau qui réalise la Parole : il ne chante pas seulement avec sa voix mais avec sa vie. C'est ainsi que le chanteur devient louange qui plaît à Dieu.

- 2.7. En liturgie, aucun chant ni aucune musique ne sont sacrés en soi. Dans le culte chrétien, ce n'est pas la musique qui est sacrée mais la vive voix des baptisés chantant dans et avec le Christ.
- 2.8. En liturgie, ce qui fait la beauté d'un chant ou d'une musique n'existe pas indépendamment de la célébration, du lieu, du rite et de l'assemblée qui les accueillent. Certes, le chant et la musique peuvent manifester et magnifier la vérité de ce qu'une assemblée est en train de vivre. Mais ce qui importe, c'est l'état d'écoute et de chant de cette assemblée, disponibilité qui l'embellit et l'ouvre à la beauté qui advient.
- 2.9. Le chant de l'assemblée est empreint d'une joie nouvelle mais il reste marqué par les limites de notre écoute individuelle et communautaire. Nous sommes éprouvés par la perception de ces limites mais notre souffrance s'avère autre : elle vient de ce que nous ne sommes pas encore entièrement renouvelés par le "chant nouveau" que nous entonnons et par la "nouveauté" de Celui que nous chantons.
- 2.10. Le chant de l'assemblée est toujours possible mais toujours en quête de sa plénitude. Ainsi le chant est témoignage de la Promesse : il proclame que le Royaume est déjà présent. Il est en même temps signe prophétique : il annonce que le Royaume est encore à venir. Dans la présence et l'attente du Royaume, nos chants n'ajoutent rien à ce que Dieu est, mais ils nous rapprochent de Lui.
- 2.11. Les chants, hymnes, refrains et acclamations utilisés dans les liturgies chrétiennes forment un corpus spécifique. Ils ont une grande prégnance en nous car le chant, qui lie un texte et une musique, fait entrer ceux-ci en mémoire. Comme les oraisons, les préfaces et les autres paroles de la liturgie, ils sont un lieu important de médiation entre la Parole et nos paroles humaines.
- 2.12. Le corps de celui qui chante est le lieu saint où il se tient devant Dieu. Dans la liturgie chrétienne, le chant d'assemblée demande le corps de chacun, livré et relié à tous, en vue de former un seul corps. Les croyants, rendus capables par leur chant de faire corps, unis par l'Esprit pour être le Corps du Christ, participent au mystère de l'Incarnation et disent la gloire de Dieu.

3. Célébrer d'un seul cœur et d'une même voix

- 3.1. Dans la célébration liturgique, musique et chant permettent à tous de s'assembler, de s'accueillir semblables et différents, de faire corps sans exclure personne, de rejoindre l'action de grâces de l'*ekklesia* en prière. Pour libérer le chant profond de tous et de chacun, la musique liturgique doit toucher à l'intime ceux et celles qui y prennent part en s'accordant à leurs rythmes vitaux. Le corps apaisé conduit au cœur pacifié, l'unité de l'être à l'union des personnes. Dans le même mouvement, en communiant par l'écoute et le chant, les membres de l'assemblée sont appelés à sortir d'eux-mêmes pour aller vers les autres.
- 3.2. Dans l'action liturgique, la musique et les chants tiennent une fonction hospitalière : ouvrir à l'écoute, créer un espace d'identité mystique où les êtres partagent ce qui les fonde. Ils disposent le groupe et les individus à ne former qu'un seul peuple. La musique et les chants donnent à chacun d'habiter la maison du Seigneur et de s'associer à la haute louange qui y retentit.
- 3.3. Pour que le plus petit y trouve aussi une place, la musique liturgique ne doit pas être inaccessible. Pour que chacun puisse être guidé sur un chemin de libération, elle ne peut pas

s'enfermer dans des lieux communs. Comme des voyageurs séjournant en terre étrangère, les fidèles rassemblés font monter un chant nouveau qui apparaît alors à la fois connu et inouï.

- 3.4. Dans l'humilité du service, le chant révèle à la communauté ecclésiale qu'elle a un rôle prophétique. Le chant communautaire manifeste à tous que chacun ne cesse de se recevoir de l'autre et d'enrichir l'autre de son bien propre. Il rappelle ainsi que la communauté a un combat à mener contre le refus du partage, l'oubli des différences, l'asservissement des plus petits.
- 3.5. Se laisser pacifier, unir, libérer, accueillir et convertir : c'est cela célébrer par la voix et les instruments. Si tel est le chant dans la liturgie chrétienne, le ministère musical en Église présente un caractère redoutable. Compositeurs, chantres, instrumentistes ne peuvent s'y vouer en vérité que s'ils offrent à l'assemblée de devenir sujet de la célébration en formant un seul corps, et que s'ils demeurent, avec elle, à l'écoute de ce que dit l'Esprit.
- 3.6. En liturgie, la musique et le chant ont mission de favoriser, d'accompagner et d'exprimer le passage de la mort à la vie qui est le fruit de toute action sacramentelle. Sans violence, musique et chant peuvent arracher le disciple à la contemplation de soi-même et lui ouvrir les horizons plus larges de la promesse évangélique. Toutefois personne — ni officiant, ni chantre ni aucun ministre — ne détient la maîtrise du moment où s'accomplit en chacun des membres de l'assemblée la dépossession de soi, ni a fortiori la transition pascale ou l'adoption filiale.